

Le Congrès argentin vote une loi sur le paiement de la dette souveraine



Buenos Aires, 11 septembre (RHC-Telesur) Le Congrès argentin a ratifié une loi sur le paiement de la dette publique, une disposition qui prévoit de transférer le lieu d'encaissement des remboursements de sa dette de New York à Buenos Aires ; le texte de loi propose aussi Paris comme siège alternatif.

Cette nouvelle disposition déclare d'intérêt public les restructurations de la dette effectuées en 2005 et 2010 tout comme son remboursement aux porteurs argentins de titres.

Le siège de remboursement de la dette est retiré à Washington, où le juge Thomas Griesa avait arbitrairement ordonné le paiement prioritaire des Fonds Vautour.

Par ailleurs, le gouvernement argentin a remercié l'Organisation des Nations Unies pour la résolution adoptée avant-hier et qui établit des conditions justes, équitables, légales et durables concernant le paiement des dettes souveraines.



Radio Habana Cuba